

## Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 juin à 14 heures et 30 minutes, le Comité syndical du syndicat mixte Decoset s'est réuni dans la Salle du Conseil à Balma, sous la présidence de Monsieur Vincent TERRAIL-NOVES, Président.

**Etaient présents** : M. AURY (TOULOUSE METROPOLE), M. BOUCHE (C.C. DES COTEAUX DU GIROU), M. CHARPENTIER (C.C. GRAND OUEST TOULOUSAIN), M. DARENGOSSE (C.C. VAL'AÏGO), M. DUMOULIN (C.C. VAL'AÏGO), M. ESPIC (TOULOUSE METROPOLE), MME ESQUERRE (C.C. DES COTEAUX DE BELLEVUE), M. FOUCHOU-LAPEYRADE (TOULOUSE METROPOLE), MME GIBERT (C.C. FRONTONNAIS), M. MANERO (TOULOUSE METROPOLE), MME MOURGUE (TOULOUSE METROPOLE), M. NORMAND (C.A. SICOVAL), MME OUSMANE (TOULOUSE METROPOLE), M. PERE (TOULOUSE METROPOLE), M. SAVIGNY (C.C. DES COTEAUX BELLEVUE), M. TERRAIL-NOVES (TOULOUSE METROPOLE), M. TRAUTMANN (TOULOUSE METROPOLE), MME URSULE (TOULOUSE METROPOLE), M. VANHECKE (C.C. HAUTS TOLOSANS)

**Etaient excusés** : M. BERTORELLO (TOULOUSE METROPOLE), M. JOP (TOULOUSE METROPOLE), M. MOIGN (C.C. HAUTS TOLOSANS), M. RIQUET (TOULOUSE METROPOLE), M. TRONCO (C.A. SICOVAL),

**Excusés ayant donné pouvoir** :

**Etaient absents** : M. CAPEL (C.C. DES COTEAUX DU GIROU), M. CARRAL (C.A. SICOVAL), M. CHOLLET (TOULOUSE METROPOLE), MME GOMEZ (C.C. GRAND OUEST TOULOUSAIN), MME MAGDO (TOULOUSE METROPOLE), M. OF (C.C. FRONTONNAIS), M. ROUSSEL (C.A. SICOVAL), M. SIMON (TOULOUSE METROPOLE)

**Date de la convocation** : JEUDI 6 JUIN 2024

**Secrétaire de séance** : MME OUSMANE

### **D2024-25 – Fonçibilité des crédits budgétaires 2024**

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle permet au comité syndical de déléguer au Président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Le Président doit informer l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Après le vote du Budget primitif, l'assemblée délibérante du syndicat avait autorisé le Président à procéder à des mouvements de crédits à hauteur de :

7,5% des dépenses réelles en section de fonctionnement (78 500 410€)	<b><u>5 887 530,75 € HT</u></b>
7,5% des dépenses réelles en section d'investissement (102 123 730€)	<b><u>7 659 279,75 € HT</u></b>

Le Budget Supplémentaire venant modifier les dépenses réelles de chaque section, il convient de réajuster l'autorisation faite au Président par l'assemblée.

**Vu** la nomenclature comptable M57 ;

**Vu** la délibération D2023-72 relative à l'adoption du Budget primitif 2024 ;

**Vu** la délibération D2024-20 relative à l'adoption du budget supplémentaire 2024 ;

Le comité syndical, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président à procéder à des mouvements de crédits entre chapitres dans les conditions fixées ci-avant et dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, soit :

7,5% des dépenses réelles en section de fonctionnement (108 701 098,58€)

**8 152 582,39 € HT**

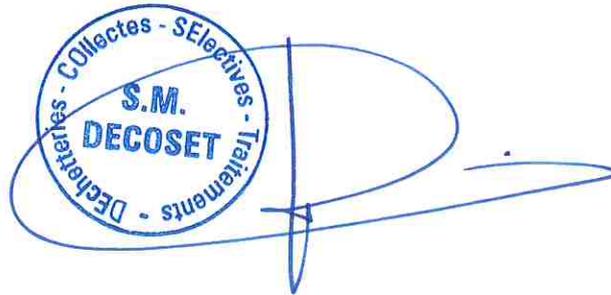
7,5% des dépenses réelles en section d'investissement (88 289 386,61€)

**6 621 704,00 € HT**

Ainsi fait à Balma, les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
LE PRESIDENT,

Secrétaire de séance  
MME OUSMANE

	Toulouse Métropole	Autres EPCI	TOTAL
<i>Délégués en exercice</i>	16	16	32
<i>Nombre de voix par délégué</i>	2	1	48
Présents	10	9	19
Votants	10	9	19
Pouvoirs	0	0	0
<b>Total de voix</b>	<b>20</b>	<b>18</b>	<b>38</b>
Abstentions	0	0	0
Votes contre	0	0	0
<b>Votes pour</b>	<b>20</b>	<b>18</b>	<b>38</b>

Accusé de réception en préfecture  
031-253102636-20240613-D2024-25-DE  
Date de télétransmission : 25/06/2024  
Date de réception préfecture : 25/06/2024